Mme DIARRA
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

DECRET N° 2015- 0625 /P-RM DU 06 OCT. 2015

PORTANT APPROBATION DES STATUTS DE LA SOCIETE MALIENNE DE TRANSMISSION ET DE DIFFUSION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales du 30 janvier 2014 ;

Vu la Loi n°91-057/AN-RM du 20 mars 1991 portant statut général des sociétés d'Etat ;

Vu l'Ordonnance n° 91-014/P-CTSP du 18 mai 1991 fixant principes fondamentaux de l'organisation et de fonctionnement des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés d'Etat ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°2015-037/P-RM du 02 octobre 2015 portant création de la Société malienne de Transmission et de Diffusion ;

Vu le Décret n°2015-0003/P-RM du 8 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2015-0603/P-RM du 24 septembre 2015 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2015-0073/P-RM du 13 février 2015 fixant les intérims des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont approuvés les statuts de la Société malienne de Transmission et de Diffusion (SMTD-SA), société d'Etat au capital de dix milliards (10 000 000 000) de Francs CFA.

Article 2 : Le ministre de l'Economie numérique, de l'Information et de la Communication, Porte-parole du Gouvernement, le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires foncières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 06 OCT. 2015

Le Président de la République,

Ibrahim Boubacar KEITA

Le Premier ministre,

Modibo KEITA

Le ministre de l'Economie numérique, de l'Information et de la Communication, Porte parole du Gouvernement,

Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre du Commerce et de l'Industrie, ministre de l'Economie et des Finances par intérim,

Abdel Karim KONATE